

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**, de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette du 10 mai, tenu le 17 mai 2017 à 16 h 00, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski.

**17-164 ADOPTION D'UNE STRATÉGIE DE CONTRÔLE DES PESTICIDES**

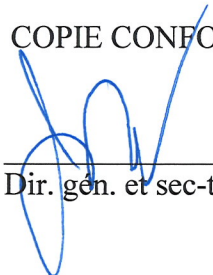
CONSIDÉRANT QUE les pesticides sont des produits nocifs qui représentent des risques pour l'environnement et la santé humaine;

CONSIDÉRANT QUE l'une des grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement adopté par le conseil de la MRC est d'assurer une gestion préventive et proactive quant à la protection de l'environnement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge nécessaire et d'intérêt public d'encourager le contrôle des pesticides non essentiels sur son territoire afin de réduire l'exposition des citoyens à ces produits présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Yves Detroz, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte la stratégie de contrôle des pesticides et invite les municipalités de la MRC à adopter le règlement de contrôle des pesticides proposé afin que ce dernier entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

COPIE CONFORME



---

Dir. gén. et sec-trés.

(S) Francis St-Pierre  
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier